

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES ADMINISTRATEURS DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, TENUE LE JEUDI 8 JUIN 2017 À 12 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE, LÉVIS

LES MRC ÉTANT REPRÉSENTÉES DE LA FAÇON SUIVANTE

PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS ACTIFS

Messieurs Hervé Blais, Jean-Pierre Dubé, Paul Vachon, Harold Gagnon, Yvon Bruneau, René Laverdière, Jean-Rock Veilleux, Jean-Guy Desrosiers, Gilles Lehouillier, Bernard Ouellet, Robert Maranda

Sous la présidence de monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, madame Marianne Laroche, agit à titre de secrétaire de l'assemblée des administrateurs.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DE PROJET DU TROISIÈME LIEN

Résolution 2017-06-03

ATTENDU l'importance stratégique que revêt, pour la région de la Chaudière-Appalaches, ses municipalités, ses entreprises et sa population, le projet d'aménagement d'un troisième lien routier inter rives entre Québec et Lévis;

ATTENDU le mandat d'étude qui a été confié par la TREMCA à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour documenter en ce sens les impacts économiques liés à la congestion routière et à l'aménagement d'un troisième lien routier inter rives entre Québec et Lévis;

ATTENDU QUE, même en se basant sur un échantillon qui demeure modeste, les constats tirés par RCGT illustrent l'ampleur de la problématique qui se pose à cet égard, à savoir que :

- Les ponts Pierre-Laporte et de Québec ont atteint, aux heures de pointe du matin et du soir, leur niveau de saturation depuis au moins l'année 2011, et que cette situation ne fera que s'amplifier au cours des prochaines années;
- La congestion routière ainsi observée se traduit par des coûts importants pour la société, lesquels s'avèrent en outre être récurrents, année après année;
- Pour la seule année 2014, l'impact financier lié à la congestion routière sur les 10 tronçons analysés par RCGT se chiffrait à 36,2 M\$ et équivalait à 1,5 millions d'heures perdues au détriment de la qualité de vie des individus et de la compétitivité des entreprises ainsi affectées.

ATTENDU QUE le rapport d'étude soumis par RCGT en juin 2017 à la TREMCA confirme également certaines évidences relativement à la congestion routière et aux impacts économiques qui s'y rattachent ;

ATTENDU QUE le manque de données ne permet toutefois pas de pousser plus loin l'étude considérée;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Desrosiers, appuyé par monsieur Jean-Rock Veilleux et unanimement résolu

QUE la TREMCA demande au Gouvernement du Québec de mettre en opération le plus rapidement possible le bureau de projet du troisième lien récemment annoncé et doté d'un budget de 20,5 millions de dollars;

QUE la TREMCA demande au gouvernement du Québec, à la lumière des constats qui ont été tirés dans le cadre de l'étude réalisée par RCGT, que les éléments suivants soient traités et priorisés par le bureau de projet, à savoir :

1. Mettre à jour l'ensemble des données relatives aux flux actuels de transport afin de dresser un portrait détaillé de la mobilité inter rives dans une perspective régionale;
2. En plus des 10 axes pris en compte par le ministère des Transports, considérer dans l'étude l'ensemble des axes routiers provinciaux et municipaux affectés par la congestion routière;
3. Identifier la solution technique la plus appropriée pour le troisième lien, à savoir un pont, un tunnel ou une structure hybride;
4. Analyser la fusion potentielle du projet de troisième lien avec celui du nouveau pont de l'Île-d'Orléans;
5. Modéliser la mobilité à l'échelle régionale à court, moyen et long termes advenant la construction d'un troisième lien, afin d'identifier les changements de comportement des usagers de la route;
6. Analyser les impacts interrégionaux d'un troisième lien, notamment sous l'angle du développement économique (particulièrement au chapitre du développement industriel);
7. Étudier les opportunités et les enjeux d'un troisième lien relativement au transport des matières dangereuses, au transport en commun et aux modes de transport actif;
8. Identifier le mode de réalisation préférentiel pour le projet (public, partenariat public-privé, privé, etc.);
9. Réaliser le montage financier du projet sur son cycle de vie complet;
10. Proposer un échéancier de réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Montmagny, ce 8 juin 2017

Signé

Hervé Blais, président

Signé

Marianne Laroche, secrétaire